

# Enfin "Au delà du PaCS"

(1) "Au-delà du PaCS", l'expertise familiale à l'épreuve de l'homosexualité, sous la direction de Daniel Borrillo, Eric Fassin et Marcela Iacub. Ed. PUF

Le 10 octobre 1998, Daniel Borrillo, Éric Fassin et Marcela Iacub avaient organisé un colloque à l'École normale supérieure, intitulé "Au-delà du PaCS". Ils nous proposaient de "dépasser l'actualité pour en penser les enjeux" : en effet, le débat parlementaire sur le projet de loi aurait dû commencer la veille. Mais on le sait, l'actualité s'était révélée indépassable : le 9 octobre, la droite parlementaire s'était offert le plaisir de rejeter le projet de loi sur le PaCS dans une Assemblée désertée par de trop nombreux députés de gauche. Le 10, nous avons donc la gueule de bois, mais nous avons quand même débattu, entre chercheurs en sciences sociales, sur l'au-delà du PaCS.

Un an plus tard, Borrillo, Fassin et Iacub publiaient un passionnant ouvrage collectif intitulé — car l'actualité nous avait rejoints et que nous allions enfin pouvoir la dépasser — *Au-delà du PaCS, L'expertise familiale à l'épreuve de l'homosexualité* (1). Le 16 octobre 1999, les trois éditeurs du livre invitaient à un nouveau colloque, toujours à l'École normale supérieure, pour débattre de leur livre, ou de tel de ses enjeux.

Le texte qui suit est la communication que j'ai donnée ce jour-là. J'y développe les deux critiques que le livre m'inspire : sur la notion d'"anti-expertise" qui soutient l'ensemble du propos, et sur les chapitres de la troisième partie, qu'on m'avait demandé de discuter. Ce faisant, j'ouvre un débat avec des amis — tant intellectuels que politiques — à propos d'un livre que j'estime infiniment et dont je mesure combien il a été difficile à réaliser : en pleine bataille sur le PaCS, ils ont dû rassembler des textes de chercheurs en sciences sociales, habitués à mitonner leurs petits plats, et peu entraînés à la prospective.

## L'anti-expertise et ses impasses

Ce livre — son titre le signale — pointe dans deux directions, vers le politique et vers les usages de la science. Vers le politique : au-delà d'une reconnaissance juridique minimale du couple homosexuel par le PaCS, il faut maintenant obtenir celle du mariage et de la famille homoparentale. Vers les usages de la science : pour modifier les termes d'un débat où les adversaires du PaCS n'ont cessé d'invoquer des arguments scientifiques — surtout tirés de l'anthropologie —, il faudrait adopter, nous disent les éditeurs du livre, une "position d'anti-expertise".

Ils ne demandent pas aux auteurs invités à coopérer à l'ouvrage qu'ils adhèrent à leur objectif politique mais

qu'ils partagent une même conception de la science. Celle-ci procède "par débats, et non par arguments d'autorité" ; et elle "n'a pas plus le pouvoir de prescrire que le pouvoir d'interdire" (p. 3). De fait, *Au-delà du PaCS* ruine les prétentions de ces chercheurs embauchés par les pouvoirs comme experts et qui, au nom de l'anthropologie, se sont opposés au PaCS et à l'homoparentalité.

Pourtant, suffit-il de condamner scientifiquement ses adversaires politiques ? Est-ce que *Au-delà du PaCS* est entièrement dépourvu de considérations normatives à justifications savantes ? Le livre ne recourt-il pas, lui aussi, à des experts chargés, cette fois, de dire ce qu'autorise, ou ce que n'interdit pas "la science" ? Cette utilisation de la science, bien qu'alternative, n'indique-t-elle pas que nous demeurons prisonniers de l'idée qu'il existerait une "vraie science" susceptible d'informer les choix de société ?

Il me paraît donc insuffisant d'occuper une position d'"anti-expertise" : la notion introduit, de façon implicite, une disjonction du politique et du scientifique qu'il sera ensuite difficile de réduire. D'ailleurs, si nous cédon à l'illusion que la "vraie" science est celle qui ne se compromet pas avec la politique, comment rendre compte de notre pratique intellectuelle qui, justement, repose sur un refus de les séparer ? Et si nous les posons ensemble, sans plus de justification, suggérons-nous que notre science est plus "vraie" que celle de nos adversaires parce que notre politique est plus "juste" ? Alors, sur quoi repose notre dénonciation de l'amalgame entre science et politique que pratiquent nos adversaires ?

Pardonnez-moi de jeter en vrac ces questions à deux balles, mais sans doute d'autres lecteurs de *Au-delà du PaCS* se les posent-ils. Car le mot — insuffisant et trompeur — d'"anti-expertise" nous met dans une impasse dont je propose que nous sortions en revenant à la vieille notion d'un "travail critique de la raison". Nous éviterions ainsi de disjoindre science et politique puisque, dans cette perspective, elles sont l'avert et le revers d'une même médaille, la raison. Et nous pourrions aussi nous relier à la tradition critique mise en place par Pierre Bayle à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, poursuivie par les Philosophes, puis par Marx... Notre action (politique-savante) s'inscrirait dans une lignée où ont pris place tous ceux qui nous ont appris à penser, et nous éviterions d'aller nous emmêler les pinces dans la querelle — absurde, mais inévitable depuis l'apparition

puis l'institutionnalisation des sciences humaines — du savant et du politique.

Cette référence à un exercice critique de la raison est nécessaire pour penser les discriminations et les rapports de domination fondés sur le "sexe" : les "sciences" humaines — notamment l'anthropologie de la parenté et la psychanalyse — les ont ignorés, si bien que leurs travaux ne peuvent servir, tels quels, à ceux et celles qui n'y sont pas aveugles. Et bien sûr, les experts requis à propos de l'homoparentalité n'ont aucun mal à invoquer ces sciences, supposées dire la vérité des rapports sexuels et familiaux.

C'est pourquoi j'ai été si intéressée par le texte de Marcela Iacub : il va bien au-delà d'une position d'anti-expertise et met en œuvre, de bout en bout, cette raison critique. Homoparentalité et ordre procréatif s'annoncent d'emblée comme un texte politique. Quand Iacub expose les règles d'engendrement des normes qui constituent l'ordre procréatif, elle le fait sur un ton glacial, implacable et ironique en même temps : on est aux antipodes de la placidité des textes anthropologiques, bien qu'on aie, là aussi, le sentiment de voir se dérouler une bizarrerie très cohérente — qui, cette fois, nous concerne, et qui est politique. La conclusion, A la recherche d'un nouvel ordre procréatif, n'est évidemment pas de la "science" au sens où l'entendrait Lévi-Strauss (à qui l'idée de viser délibérément une autre sorte de système de parenté n'est sans doute jamais venue). Iacub, pour sa part, explore les alliances politiques qu'il serait bon de nouer pour instituer l'homoparentalité.

Homoparentalité et ordre procréatif contient — est-il besoin de le dire — beaucoup de savoir et de pensée. Pourtant, ce n'est pas un texte scientifique, au sens où ce texte ne vise pas le savoir comme tel, l'augmentation des connaissances ou l'enrichissement de la pensée. Est-ce, pour autant, un texte seulement politique ? Bien sûr que non : il met à jour un système, pose des relations auxquelles on n'avait pas pensé, soulève des questions inédites, permet de concevoir des programmes de recherche et des programmes d'action...

Alors, quelle est la nature de ce texte ? Eh bien, la question ne se pose pas vraiment, il peut figurer dans plusieurs sortes de bibliographies académiques mais aussi servir de document pour une discussion militante. Il faut donc le classer dans la catégorie des textes critiques, et cela soulève une interrogation : pourquoi tous les textes de sciences sociales ne le sont-ils pas ? Comment les auteurs espèrent-ils rendre compte de rapports sociaux en esquivant les questions de discrimination, d'oppression et de domination ?

Au contraire, les trois autres textes — ceux d'Anne Cadoret, Geneviève Delaisi de Perceval et Marie-Élisabeth Handmann — se tiennent plutôt en-deçà d'une position d'anti-expertise, reconduisant l'expertise classique avec une petite différence : ils le font au profit de notre camp. Pour des raisons de temps, je commente-



rai surtout le chapitre de Geneviève Delaisi de Perceval, laissant pour la fin quelques remarques sur ceux de mes collègues ethnologues.

### Familles atypiques avec enfants à risques

La construction de la parentalité dans les couples de même sexe fait penser de son auteure, Delaisi de Perceval : voilà une praticienne de la psychanalyse très sympathique, pour qui la relation avec les patients compte plus que la théorie, qui travaille depuis longtemps avec des associations gaies et lesbiennes, qui a pris la peine de s'informer des recherches faites à l'étranger sur l'homoparentalité... Elle s'exprime sans arrogance, elle a réfléchi au choix des mots et des expressions pour qu'ils soient le moins discriminatoires possible — et d'ailleurs, elle précise en général que l'expression vaut aussi pour des parents hétérosexuels. Il reste que seule la famille hétérosexuelle est dite "normale" dans ce texte (bien sûr, l'auteure précise "normal" ne veut pas dire "le type de famille le plus important") ; que les familles homoparentales sont dites "atypiques" et que, de ce fait, les enfants y sont "à risque psychique" (bien sûr, comme nombre d'enfants de couples hétéros dans des familles "normales") ; que la bonne solution consiste à brancher ces homoparents sur leur famille étendue afin que plusieurs adultes puissent "jouer un rôle parental complémentaire" (donc l'homoparentalité manque de quelque chose, du "symbolique" et du "rituel" qu'il faut "construire", nous dit aussi Delaisi) ; que ces couples homos, quand les deux partenaires ont une grande différence d'âge, confrontent leurs enfants au péril de "l'incestualité" (qui bien sûr n'est nullement l'inceste, mais seulement le brouillage des générations). Comprenez bien que je n'ai pas entrepris de tirer sur une ambulance : il est clair que Delaisi n'ignore pas les mécanismes sociaux de l'homophobie, qu'elle a du res-

pect pour les familles homoparentales ("phénoménologiquement stériles"), et enfin, qu'elle a revu à la baisse nombre de concepts et d'injonctions psychanalytiques. Elle dit, par exemple, que le "symbolique" refusé par la société aux homosexuels peut être "construit" (mais il en faut tout de même) ; ou que la socialisation de l'enfant peut être organisée (mais elle passe de façon préférentielle par la famille des parents qui, selon toute probabilité, ne sont pas nés homophiles), etc.

Son libéralisme consiste à inclure les enfants nés dans des familles homoparentales dans une catégorie plus générale (celle des "enfants à risque psychique") et à les faire ainsi bénéficier des trouvailles de la pédo-psychanalyse. L'ennui, c'est que ce libéralisme (les enfants d'homosexuels ne sont pas une catégorie à part) la conduit tout droit à des considérations normatives à justification scientifique (quand elle invoque le "registre métapsychologique") : "de quoi un enfant a-t-il besoin, au fond, de manière incontournable, dans une famille ?" Suivent plusieurs pages dont les paragraphes commentent par "un enfant a besoin..." de ceci ou cela.

On voit donc que Delais de Perceval n'évite pas, pour finir, de succomber au travers de l'expertise. Elle nous convient mieux qu'Irène Théry (et c'est sans doute pourquoi elle figure dans ce livre) parce qu'elle pense au moins qu'une famille homoparentale est une famille. Mais elle y parvient sans risquer la moindre critique du cadre métapsychologique : quid de la fameuse "différence des sexes" ? peut-on appeler "symbolique" quelque chose qui n'a pas été transmis, quelque chose qu'on bricole pour être relié socialement ? certaines familles homoparentales veulent être des familles comme les autres dans une société certes homophobe, mais à laquelle ils adhèrent, mais quel est le coût psychique de cette intégration ? est-ce le seul destin imaginable pour ces familles (il est envisagé pour les enfants, mais pas pour les parents, sous prétexte qu'ils ont "choisi" leur sexualité) ? est-ce que les familles "normales" ne seront pas elles-mêmes modifiées par l'acceptation et la multiplication des familles homoparentales (on ne peut que le leur souhaiter) ? D'ailleurs, Delais pense-t-elle quelque chose, politiquement, de la famille ? de la contrainte à l'hétérosexualité et à la procréation ?

### **L'homoparentalité et le mariage homosexuel dans l'herbier des systèmes de parenté**

L'anthropologie de la parenté propose le répertoire des arrangements culturels imaginés et pratiqués dans les sociétés qui ont eu la chance d'être visitées par un ethnologue. L'existence même de cet herbier montre l'immense plasticité des sociétés humaines en matière de filiation, d'alliance et d'organisation familiale. Bien sûr, le mariage homosexuel et l'homoparentalité au sens où nous en parlons aujourd'hui, en France, n'ont été expérimentés dans aucune des populations exotiques que nous citons quand on nous oppose l'impossibilité

anthropologique de nos revendications, et qu'on nous accuse de vouloir ruiner les fondements de la culture occidentale. Ni les Azandé, ni les berdaches, ni les çï, et moins encore les ça n'ont eu notre projet politique.

La seule conclusion qu'autorise l'examen de l'herbier, c'est donc que l'homoparentalité et le mariage homosexuel ne sont pas une impossibilité anthropologique. Aussi, les deux textes de Handman et Cadoret comportent-ils cette affirmation. L'une (Cadoret) à partir d'une recherche de terrain sur les familles homoparentales, l'autre (Handman), en se fondant sur la "discipline anthropologique". D'un point de vue politique, et dans les termes actuels du débat, c'est fort sympathique. Mais tout de même — si l'on veut aller "au-delà" —, pourquoi ne pas passer à un autre type de raisonnement ?

Celui-ci par exemple. L'anthropologie considère comme possible tout ce qui s'est déjà fait quelque part - du moins tout ce qu'un ethnologue dit avoir observé. Or plusieurs formes d'homoparentalité et quelques formes de mariage homosexuel existent déjà dans des sociétés comme les nôtres, avec ou sans statut légal, selon le cas : des ethnologues parfois (Cadoret), des reporters aussi l'affirment. Dès lors, le problème est donc moins celui de la possibilité de ces nouvelles formes de parenté que celui de leur passage au droit.

Si les conservateurs sociaux maintenaient leur refus d'un statut juridique au nom du fondement anthropologique de nos sociétés, les chercheurs de terrain auraient alors une série de problèmes inédits à traiter. Ainsi : "l'ordre symbolique" s'est-il effondré à Hawaï - patrie provisoire du mariage homosexuel - et non dans le Minnesota ? ou en Hollande — où l'homoparentalité est admise — et non en France ?

On voit donc qu'il est déjà nécessaire d'agrandir l'herbier anthropologique, puisque des formes inédites de parenté sont déjà pratiquées dans nos sociétés ; mais, plus encore, de questionner les concepts utilisés pour fabriquer cet herbier. Ainsi, Lévi-Strauss nous dit que les systèmes de parenté — fondement de la culture — exigent l'échange de femmes entre des groupes d'hommes : comment une société qui admettrait aussi le mariage homosexuel pourrait-elle satisfaire à ce critère ? Qu'advierait-il (qu'advient-il déjà) de la théorie structuraliste de la parenté ? La faiblesse de cette théorie, et de la notion lévi-straussienne de l'ordre symbolique ne vient-elle pas de ce qu'elle suppose, sans le dire, une contrainte à l'hétérosexualité ?

En conclusion, la question n'est déjà plus de savoir si l'homoparentalité et le mariage homosexuel peuvent ou non s'inscrire dans la psychanalyse et l'anthropologie : dans l'état actuel de ces deux disciplines, ils ne le peuvent sans doute pas. L'urgence politique — obtenir une reconnaissance juridique — et l'urgence intellectuelle — repenser les sciences humaines — vont, cette fois, d'un même pas.

**Jeanne Favret-Saada**